

* Detafix-Color

Date de révision: 07.07.2021

8440004203

Version: 12 / CH

Master No. MA-211

Date d'impression: 14.07.2022

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial

Detafix-Color

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/mélange

spotting agent

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/Fournisseur

CHEMIE AG

Alte Tiefenastr. 4d

CH-3048 Worblaufen

No. de téléphone 031 / 917 44 22

No. Fax 031 / 917 44 20

Service émetteur / Hr. R. Arnold Tel.: 031 / 917 44 22

téléphone

Adresse email: info@chemieag.ch / www.chemieag.ch

Web: www.chemieag.ch

Adresse/fabricant

BÜFA Reinigungssysteme GmbH & Co. KG

August-Hanken-Str. 30

26125 Oldenburg

No. de téléphone +49 441 9317 0

No. Fax +49 441 9317 100

Service émetteur / Department product safety / +49 441 9317 108

téléphone

E-Mail produktsicherheit-rs@buefa.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

Tox Info Suisse (24h) 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers ***

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Skin Irrit. 2 H315

Eye Dam. 1 H318

Aquatic Chronic 3 H412

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger



* Detafix-Color

Date de révision: 07.07.2021

8440004203

Version: 12 / CH

Master No. MA-211

Date d'impression: 14.07.2022

Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger ***

H315 Provoque une irritation cutanée.
 H318 Provoque de graves lésions des yeux.
 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence ***

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
 P280.2 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ un équipement de protection du visage.
 P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

contient *** docusate sodique;Benzenesulfonic acid, 4-C10-13-sec-alkyl derivs.amides de coco, N,N-bis(hydroxyéthyl)

2.3. Autres dangers

Le produit ne contient pas de substances PBT/vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants *****3.2. Mélanges****Composants dangereux *******2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol**

No. CAS 112-34-5
 No. EINECS 203-961-6
 Numéro d'enregistrement 01-2119475104-44-XXXX
 Concentration >= 10 < 25 %

Eye Irrit. 2 H319

amides de coco, N,N-bis(hydroxyéthyl)

No. CAS 68603-42-9
 No. EINECS 271-657-0
 Numéro d'enregistrement 01-2119490100-53-XXXX (EC931-329-6)
 Concentration >= 3 < 10 %

Skin Irrit. 2 H315
 Eye Dam. 1 H318
 Aquatic Chronic 2 H411

Alcool benzylique

No. CAS 100-51-6
 No. EINECS 202-859-9
 Numéro d'enregistrement 01-2119492630-38-XXXX
 Concentration >= 1 < 10 %

Acute Tox. 4 H302
 Acute Tox. 4 H332

* **Detafix-Color**

Date de révision: 07.07.2021

8440004203

Version: 12 / CH

Master No. MA-211

Date d'impression: 14.07.2022

Eye Irrit. 2 H319

2-Phénoxyéthanol

No. CAS 122-99-6

No. EINECS 204-589-7

Numéro 01-2119488943-21-XXXX

d'enregistrement

Concentration >= 1 < 10 %

Acute Tox. 4 H302

Eye Irrit. 2 H319

docosate sodique

No. CAS 577-11-7

No. EINECS 209-406-4

Numéro 01-2119491296-29-XXXX

d'enregistrement

Concentration >= 3 < 10 %

Skin Irrit. 2 H315

Eye Dam. 1 H318

Hydrocarbons, C11-C12, isoalkanes, <2% aromatics

No. EINECS 918-167-1

Numéro 01-2119472146-39-XXXX

d'enregistrement

Concentration >= 1 < 10 %

Asp. Tox. 1 H304

Aquatic Chronic 4 H413

Flam. Liq. 3 H226

Benzenesulfonic acid, 4-C10-13-sec-alkyl derivs.

No. CAS 85536-14-7

No. EINECS 287-494-3

Numéro 01-2119490234-40-XXXX

d'enregistrement

Concentration >= 3 < 5 %

Acute Tox. 4 H302

Skin Corr. 1C H314

Eye Dam. 1 H318

Aquatic Chronic 3 H412

1-propoxypropan-2-ol

No. CAS 1569-01-3

Numéro 01-2119474443-37-XXXX

d'enregistrement

Concentration >= 1 < 10 %

Flam. Liq. 3 H226

Eye Irrit. 2 H319

Autres ingrédients**(2-Méthoxyméthyléthoxy)propanol**

No. CAS 34590-94-8

No. EINECS

252-104-2

Numéro 01-2119450011-60-XXXX

* Detafix-Color

Date de révision: 07.07.2021

8440004203

Version: 12 / CH

Master No. MA-211

Date d'impression: 14.07.2022

d'enregistrement Concentration	>=	1	<	10	%	[3]
-----------------------------------	----	---	---	----	---	-----

Propane-1,2-diol

No. CAS	57-55-6	No. EINECS	200-338-0
---------	---------	------------	-----------

Numéro d'enregistrement	01-2119456809-23-XXXX
----------------------------	-----------------------

d'enregistrement Concentration	>=	1	<	10	%	[3]
-----------------------------------	----	---	---	----	---	-----

Notent

[3] Substance à limites d'exposition professionnelle

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****En cas d'inhalation**

Assurer un apport d'air frais. En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

En cas de contact avec la peau

Laver immédiatement à l'eau et au savon.

En cas de contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer sous un fort courant d'eau ou à l'aide d'une solution oculaire. Demander aussitôt l'avis d'un médecin.

En cas d'ingestion

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Demander aussitôt l'avis d'un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'information disponible

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'information disponible

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**

Dioxyde de carbone, Produits extincteurs en poudre, Eau pulvérisée

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dans le cas d'un incendie environnant, montée de la pression et risque d'éclatement possibles.

5.3. Conseils aux pompiers

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Sol très glissant suite au déversement du produit. Utiliser un vêtement de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel). Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications de la Section 13 "Elimination".

6.4. Référence à d'autres rubriques

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

* Detafix-Color

Date de révision: 07.07.2021

8440004203

Version: 12 / CH

Master No. MA-211

Date d'impression: 14.07.2022

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Enveloppes vides peuvent contenir les restes du produit et c'est pourquoi il est nécessaire les traiter prudemment. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'information disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition

Alcool benzylique

Liste	SUVA			
Type	MAK			
Valeur	22	mg/m ³	5	ppm(V)

Limitation maximale; Résorption de l'épiderme / sensibilisateur: Groupe du risque pendant la grossesse: Etablie le: Remarque: H SSc; AW; NIOSH

2-Phénoxyéthanol

Liste	SUVA			
Type	MAK			
Valeur	110	mg/m ³	20	ppm(V)
Valeur limite à courte terme	220	mg/m ³	40	ppm(V)

Limitation maximale; Résorption de l'épiderme / sensibilisateur: H; Groupe du risque pendant la grossesse: S; Etablie le; Remarque: H SSc; Auge, OAWKT HU; BIA

(2-Méthoxyméthyléthoxy)propanol

Liste	SUVA			
Type	MAK			
Valeur	300	mg/m ³	50	ppm(V)
Valeur limite à courte terme	300	mg/m ³	50	ppm(V)

Limitation maximale; Résorption de l'épiderme / sensibilisateur: Groupe du risque pendant la grossesse: Etablie le: Remarque: Auge & AW, NaseKT HU; NIOSH

(2-Méthoxyméthyléthoxy)propanol

Liste	IOELV			
Type	IOELV			
Valeur	308	mg/m ³	50	ppm(V)

Limitation maximale; Résorption de l'épiderme / sensibilisateur: Sk; Groupe du risque pendant la grossesse; Etablie le; Remarque: Skin

2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol

Liste	SUVA			
Type	MAK			
Valeur	67	mg/m ³	10	ppm(V)
Valeur limite à courte terme	101	mg/m ³	15	ppm(V)

Limitation maximale; Résorption de l'épiderme / sensibilisateur; Groupe du risque pendant la grossesse: S; Etablie le; Remarque: SSc

2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol

Liste	IOELV			
Type	IOELV			
Valeur	67,5	mg/m ³	10	ppm(V)
Valeur limite à courte terme	101,2	mg/m ³	15	ppm(V)

8.2. Contrôles de l'exposition

* Detafix-Color

Date de révision: 07.07.2021

8440004203

Version: 12 / CH

Master No. MA-211

Date d'impression: 14.07.2022

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques.
 Equipement de protection individuelle doit être conforme avec la Règlement (CE) 2016/425 du Conseil et aux normes CEN résultant de leur part.

Protection respiratoire - Note

N'est pas nécessaire

Protection des mains

Gants résistant aux produits chimiques
 Matériau approprié nitrile
 Épaisseur du gant >= 0,6 mm
 Temps de pénétration 480 min

Protection des yeux

Lunettes assurant une protection complète des yeux

Protection du corps

Vêtement de travail couramment utilisés pour travaux chimiques.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Etat	liquide		
Couleur	jaune		
Odeur	odeur d'ester		
valeur pH			
Valeur	8,00	à	9,00
Point d'éclair			
Valeur	>= 62		°C
Densité			
Valeur	env. 0,98		kg/l
Hydrosolubilité	miscible		
Viscosité			
Valeur	env. 13		s
méthode	DIN 53211 4 mm		

9.2. Autres informations

Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Pas de réactions dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Under normal conditions of storage and use, hazardous reactions will not occur.

10.4. Conditions à éviter

Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

10.5. Matières incompatibles

Aucuns connus.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produit de décomposition dangereux connu.

* Detafix-Color

Date de révision: 07.07.2021

8440004203

Version: 12 / CH

Master No. MA-211

Date d'impression: 14.07.2022

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale

ATE	3.110	mg/kg
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)	

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par voie orale (Composants)

Alcool benzylique

Espèces	rat	
DL50	1620	mg/kg

Toxicité aiguë par pénétration cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par inhalation

ATE	16,67	mg/l
Administration/Forme	Poussières/Brouillards	
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)	
ATE	> 100	mg/l
Administration/Forme	Vapeurs	
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)	

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion/irritation cutanée

évaluation	irritant
------------	----------

Les critères de classification sont remplis.

lésions oculaires graves/irritation oculaire

évaluation	Corrosif
------------	----------

Les critères de classification sont remplis.

sensibilisation

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)

Exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité pour les poissons

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

Toxicité pour les daphnies

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

* Detafix-Color

Date de révision: 07.07.2021

8440004203

Version: 12 / CH

Master No. MA-211

Date d'impression: 14.07.2022

Toxicité pour les algues

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

Toxicité pour les bactéries

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

12.2. Persistance et dégradabilité

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

12.4. Mobilité dans le sol

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**Evaluation des propriétés de persistance et de bioaccumulation**

Le produit ne contient pas de substances PBT/vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus**

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Emballages contaminés

Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee
14.1. Numéro ONU	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport terrestre.	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport maritime.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation *****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****COV *****

COV (CH)	35,4	%	0,35	kg/l
COV (CE)	47,2	%		

Composants (règlement (CE) no 648/2004)**5 % ou plus, mais moins de 15 %: *****

agents de surface anioniques, hydrocarbures aliphatiques, agents de surface non ioniques

Autres ingrédients

* Detafix-Color

Date de révision: 07.07.2021

8440004203

Version: 12 / CH

Master No. MA-211

Date d'impression: 14.07.2022

Alcool benzylique

Autres informations

Le produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (SVHC).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est réalisée pour ce préparation.

RUBRIQUE 16: Autres informations**mentions de danger H-de la rubrique 3**

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

abréviations

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: Very persistent and very bioaccumulative

catégories de danger CLP de la rubrique 3

Acute Tox. 4	Toxicité aiguë, Catégorie 4
Aquatic Chronic 2	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 2
Aquatic Chronic 3	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 3
Aquatic Chronic 4	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 4
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, Catégorie 1
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire, Catégorie 2
Flam. Liq. 3	Liquide inflammable, Catégorie 3
Skin Corr. 1C	Corrosion cutanée, Catégorie 1C
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée, Catégorie 2

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.